



**CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC(LIX)/2  
8 novembre 2023

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION  
Du 13 au 17 novembre 2023  
Pattaya (Thaïlande)

**RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF NON OFFICIEL (GCNO)  
EN SA TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION**

**2 novembre 2023  
Réunion en ligne**



**Trente-septième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO)  
Réunion en ligne du 2 novembre 2022**

**Rapport du Président**

1. La trente-septième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) s'est tenue en ligne le jeudi 2 novembre 2023 à 19 h 00 (heure standard du Japon) sous la présidence de M. Mohammed Nurudeen Iddrisu (Ghana), Président du Conseil international des bois tropicaux (CIBT). Y ont assisté M. Samuel Doe (Ghana), Président du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés (CEM) et du Comité de l'industrie forestière (CFI); M. Jorge Malleux (Pérou), Porte-parole du Groupe des producteurs; M. Yasuyuki Kobayashi (Japon), Représentant du Japon (le Gouvernement hôte du siège de l'OIBT); M<sup>me</sup> Sheam Satkuru, Directrice exécutive de l'OIBT (DE), d'autres collègues du Japon en qualité d'observateurs, M<sup>me</sup> Yoko Yamoto, M. Hiroyuku Saito et M<sup>me</sup> Akiko Tabata; et des cadres supérieurs du Secrétariat.
  2. Le GCNO a été informé de l'absence de M<sup>me</sup> Anna Tyler (Nouvelle-Zélande), Porte-parole du Groupe des consommateurs; M<sup>me</sup> Alicia Grimes (États-Unis d'Amérique), Présidente du Comité du reboisement et de la gestion forestière (CRF) et de M. Preecha Ongprasert (Thaïlande), Représentant du Gouvernement du pays qui accueille la session.
  3. Le Président a invité la DE à présenter l'ordre du jour de la réunion au GCNO après avoir souhaité la bienvenue à ses membres.
  4. Suite à la présentation de l'ordre du jour par la DE, le GCNO a examiné et adopté l'ordre du jour suivant pour discussion:
    - A. Bref contexte du GCNO
    - B. Compte rendu sur les préparatifs de la cinquante-neuvième session du CIBT
    - C. Situation des Parties à l'Accord
    - D. Situation des contributions au Compte administratif
    - E. Pourvoir les postes vacants au sein des administrateurs/organes du Conseil
    - F. Examen des projets/éléments de décisions soumis en application de la décision 7(XXXIII) du CIBT:
      - Projets, avant-projets et activités [décision 1(LIX)]
      - Budget administratif de la période biennale 2024-2025 [décision 2(LIX)]
      - Programme de travail biennal de l'OIBT pour les années 2024-2025 [décision 3(LIX)]
      - Gestion du Budget administratif [décision 4(LIX)]
      - Questions se rapportant à l'article 44 de l'AIBT de 2006 [décision 5(LIX)]
      - Groupe consultatif de la jeunesse [décision 6(LIX)]
    - G. Autres questions
- A. Bref contexte du GCNO**
5. Le Secrétariat a fait référence à la décision 2(LI) et au rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) à sa trente-sixième réunion tenue en ligne le 2 novembre 2022, figurant dans le document ITTC(LVIII)/2 daté du 3 novembre 2022.
- B. Compte rendu sur les préparatifs de la cinquante-neuvième session du CIBT**
6. Le Secrétariat a indiqué que les documents de la session étaient disponibles en ligne sur le site web de l'OIBT tandis qu'il continuait de peaufiner le programme de la séance d'ouverture. Le GCNO a été informé de chacun des points à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session du Conseil international des bois tropicaux (OIBT), comme suit.
  7. *1: Ouverture de la séance.* Sept orateurs interviendront—le Président du Conseil, M. Mohammed Nurudeen Iddrisu; le Ministre délégué du Ministère ghanéen des territoires et ressources naturelles; et quatre orateurs de Thaïlande, à savoir le Secrétaire permanent du Ministère des ressources naturelles

et de l'environnement, le Maire de Pattaya, le Gouverneur de la province de Chonburi et le Directeur général du Département royal thaïlandais des forêts; et M<sup>me</sup> Sheam Satkuru, la Directrice exécutive de l'OIBT.

8. *2: Détermination du quorum.* Le Secrétariat a rappelé au GCNO que des difficultés avaient été rencontrées pour obtenir le quorum lors de sessions précédentes du Conseil, ce qui serait probablement le cas également à cette session. À présent, 18 membres producteurs se sont inscrits pour assister à la session et, quand bien même ces derniers seraient tous présents, leur nombre serait insuffisant pour obtenir le quorum des producteurs. Dix membres consommateurs se sont inscrits pour assister à la session et neuf autres ont délégué leurs voix à l'Union européenne (UE) ou à un autre pays de l'UE, ce qui sera insuffisant pour obtenir le quorum des consommateurs. Le Secrétariat a noté que, s'agissant d'évaluer si le quorum serait atteint, quelques autres organisations internationales y procèdent sur la base des membres qui sont en règle auprès de l'organisation, mais que tel n'était pas l'usage en vigueur à l'OIBT pour calculer le quorum, dans la mesure où tous les membres sont pris en compte, qu'ils accusent des arriérés ou jouissent du droit de vote ou non. Il pourrait être proposé à l'examen du Conseil que soient modifiées les modalités de détermination du quorum pour prendre en compte uniquement les membres qui sont en règle dans la mesure où il serait ainsi plus facile d'obtenir le quorum. Le Secrétariat a noté que, si l'AIBT de 2006 stipule que les membres doivent prendre à leur charge leurs frais de présence aux sessions, plusieurs (y compris des membres en règle) ne sont en fait pas en mesure d'être présents pour diverses raisons. Aux fins de faciliter la présence et la participation des membres aux sessions du CIBT, le Conseil pourra envisager de réformer les règles pertinentes dans le contexte de la renégociation de l'AIBT de 2006. Le Secrétariat a réitéré que, même si les membres actuellement inscrits sont effectivement présents, le quorum ne serait pas obtenu à moins que d'autres membres qui ne se sont pas encore inscrits soient également présents à la session.
9. Le Président a convenu qu'il pourrait être nécessaire que le Conseil discute d'une telle réforme, l'une des voies possibles à cet égard étant dans le contexte de la renégociation de l'AIBT.
10. Le Porte-parole des producteurs a indiqué que, selon ses informations, certaines délégations s'étaient dites désireuses de participer mais qu'elles n'avaient pas les moyens de couvrir leurs frais de voyage et avaient demandé s'il serait possible de participer à la session en ligne.
11. Le Président a informé le GCNO qu'il était possible que le Ministre délégué du Ministère ghanéen des territoires et ressources naturelles ne soit pas non plus en mesure d'être présent, compte tenu du fait qu'il serait à la vingt-huitième Conférence des Parties. Il a demandé s'il existait une possibilité d'ajouter une composante en ligne.
12. La DE a rappelé que le Conseil avait convenu que sa cinquante-neuvième session se tiendrait en présentiel. Elle a ajouté que, pour des raisons de contraintes au niveau de la logistique, des installations et des coûts, il serait techniquement impossible d'ajouter une composante en ligne, ce d'autant plus compte tenu du court laps de temps restant avant le début de la cinquante-neuvième session. Les coûts ont considérablement augmenté et l'OIBT ne dispose pas, à ce stade tardif, des ressources nécessaires pour organiser une session en mode hybride.
13. *3: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.* Ce point est généralement une simple formalité.
14. *4: Rapport sur la composition du Conseil.* Le GCNO a noté que la composition des membres n'avait fait l'objet d'aucune modification depuis 2022. La DE a informé le GCNO que le Canada parachevait les dernières formalités pour de nouveau rejoindre l'Organisation et qu'il serait présent à la session sous statut d'observateur.
15. *5: Répartition des voix pour la période biennale 2024–2025.* Le Secrétariat rendra compte de la répartition des voix proposée pour la période 2024-2025. Cette information est disponible dans l'annexe au document ITTC(LIX)/1.
16. *6: Admission d'observateurs.* Cette information est disponible dans les documents ITTC(LIX)/Info.3 et ITTC(LIX)/Info.4. La DE a examiné les demandes et le Conseil statuera sur l'admission de ces observateurs.
17. *7: Déclaration de la Directrice exécutive.* Elle aura une durée de cinq à dix minutes.

18. *8: Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO)*. Il sera programmé pour la première séance du Conseil, ainsi que le veut l'usage. Le rapport du GCNO, un document du Conseil, sera posté sur le site web de l'OIBT dans les trois langues préalablement au commencement de la session.
19. *9: Rapport du Comité de vérification des pouvoirs*. Le Comité de vérification des pouvoirs pourra se réunir à plus d'une reprise au cours de la session afin d'examiner les pouvoirs reçus avant et pendant la session ainsi que la délégation des voix.
20. *10: Questions relatives à l'article 19 de l'AIBT de 2006*. Le rapport du Groupe de travail, qui est disponible en ligne, sera présenté par le/les Coprésident(s) du Groupe de travail.
21. *11: Questions relatives à l'article 44 de l'AIBT de 2006*. Le rapport du Groupe de travail sera présenté par les Coprésidents du Groupe de travail. Ce point sera à l'ordre du jour de toutes les séances du Conseil, excepté durant l'ouverture de la session.
22. *12: Programme de travail biennal de l'OIBT*. Au titre du point 12(a), le Secrétariat donnera au Conseil un aperçu général de la mise en œuvre du Programme de travail biennal (PTB) 2021-2023, et des présentations complémentaires seront délivrées au Conseil et aux Comités concernant une sélection d'activités au titre d'autres points de l'ordre du jour, tels que celui se rapportant au Programme de bourses de l'OIBT. Au titre du point 12(b), sera présenté au Conseil pour adoption le projet de PTB pour les années 2024-2025.
23. *13: Questions relatives à l'article 15 de l'AIBT de 2006 sur la coopération et la coordination avec d'autres organisations*. La DE donnera un compte rendu au Conseil sur ce point et le document connexe est disponible sur le site web de l'OIBT (document ITTC (LIX)/9).
24. *14: Compte spécial et Fonds pour le Partenariat de Bali*. Le solde du Fonds pour le Partenariat de Bali (FPB) est actuellement d'environ 6 000 \$EU seulement et, à moins qu'il ne soit abondé par de nouveaux fonds, il ne sera pas nécessaire de convoquer une réunion du Groupe en charge du Compte subsidiaire B durant la session. Le Secrétariat a demandé que GCNO appuie dans son rapport une recommandation visant à ce que la réunion du FPB ne soit convoquée que si des fonds suffisants sont mis à disposition. Le GCNO a soutenu cette recommandation.
25. *15: Mise en œuvre de la nouvelle architecture financière de l'OIBT*. La DE donnera une présentation au Conseil sur les développements intervenus concernant la mise en œuvre de la nouvelle architecture financière et les fonds levés à ce jour dans ce cadre. Cette présentation sera basée sur celle délivrée devant la Commission consultative (document du Conseil ITTC (LIX)/11).
26. *16: Rapports des Comités*. Ces rapports seront présentés par leur Président respectif le dernier jour de la session (le vendredi).
27. *17: Élection des Président et Vice-président du Conseil pour 2024*. Le Vice-président de la cinquante-neuvième session du Conseil, qui sera proposé par le Groupe des consommateurs, sera nommé Président du prochain CIBT, selon l'usage, par le Porte-parole des producteurs. Le Groupe des producteurs proposera un nouveau Vice-président, qui, par convention, sera nommé par le Porte-parole des consommateurs.
28. Le Secrétariat a noté que plusieurs postes d'administrateurs du Conseil restaient à pourvoir. Sont actuellement vacants les postes de Vice-président du Conseil, lequel est censé être proposé par le Groupe des consommateurs; de Président et Vice-président du Comité des finances et de l'administration (CFA), le Président devant être nommé par le Groupe des producteurs et le Vice-président par le Groupe des consommateurs. Le Secrétariat s'est renseigné auprès des Porte-parole respectifs mais n'a reçu aucune proposition à ce jour. D'autres organes nécessitent également des administrateurs, notamment le Comité d'accréditation des pouvoirs et la Commission de sélection des bourses. Par convention, le Vice-président du Conseil présidera la séance commune des Comités prévue le mardi 14 novembre 2023 et la Commission de sélection des bourses. La DE a réitéré qu'il était important que le Porte-parole des consommateurs assure la coordination avec le Groupe des consommateurs afin de proposer un Vice-président au Conseil.
29. La DE a noté que le Panama avait proposé de présider le CFA, mais qu'il ne disposait pas des fonds nécessaires pour assister à la session.

30. Le Porte-parole du Groupe des producteurs a noté que le Panama était toujours à la recherche de ressources pour être présent, mais que le temps pressait. Bien qu'il reste en relation avec les points focaux des autres membres, il n'a toutefois reçu jusqu'à présent que peu de réponses. Il espère de bonnes nouvelles à ce sujet la semaine prochaine.
31. Le Président a indiqué qu'il avait reçu pour le Comité de vérification des pouvoirs une candidature de la part du Ghana, dont il transmettrait le nom au Secrétariat.
32. *18: Dates et lieux des soixantième et soixante et unième sessions du Conseil et des sessions associées des comités.* La soixantième session du CIBT en 2024 aura lieu à Yokohama, probablement au début de décembre, les dates devant être confirmées par le Japon et communiquées au Conseil. Le Secrétariat a noté que la soixante et unième session du CIBT devrait se tenir dans la région Amérique latine-Caraïbes, et s'est dit espérer qu'un membre se porterait volontaire pour accueillir cette session.
33. *19: Décisions et rapport de la session.* Les projets de décisions sont abordés ci-après (au titre du point F de l'ordre du jour).
34. *20: Clôture de la session.* Ce point de l'ordre du jour est généralement bref. La session est escomptée se clore officiellement le vendredi à 14 h 00.
35. Le Président a déclaré que l'absence de nomination au poste de Vice-président du Conseil était préoccupante. La situation du Président n'en sera que plus difficile, mais il s'acquitterait de cette tâche le mieux possible. La DE a demandé au Japon s'il avait éventuellement des informations à apporter sur les progrès réalisés par le Groupe des consommateurs pour proposer un Vice-président.
36. M. Kobayashi a indiqué au GCNO qu'une réunion du Groupe des consommateurs était prévue pour la semaine suivante (la semaine précédant la session du Conseil) et que la question y serait alors discutée.
37. Le Président a remercié M. Malleux d'avoir accepté de rester le Porte-parole des producteurs, bien qu'il ait exprimé à plusieurs reprises préférer se retirer de ce poste. Il s'est dit espérer qu'un remplacement potentiel pourrait être discuté lors de la prochaine réunion du Groupe des producteurs.

### **C. Situation des Parties à l'Accord**

38. Le GCNO a pris note du compte rendu sur la composition des membres figurant au paragraphe 14 faisant rapport sur le point 4 de l'ordre du jour du Conseil.
39. La DE a indiqué que le Canada avait informé le Secrétariat qu'il finalisait les dernières étapes de sa réadhésion à l'Organisation et qu'il pourrait assister à la session en tant qu'observateur. Il est possible que le processus d'adhésion soit achevé avant la session, mais cela reste à confirmer.
40. Le Président s'est enquis du statut du Royaume-Uni, compte tenu du fait qu'il a désormais quitté l'UE et n'a pas été représenté à la session précédente du Conseil. La DE a répondu qu'elle avait rencontré un représentant du Royaume-Uni lors du Sommet des trois bassins récemment organisé avec qui elle avait eu un bon échange, qui a fait suite à une discussion précédente tenue avec des représentants du Royaume-Uni au *One Forest Summit* à Libreville, au Gabon en mars 2023, puis de nouveau lors de la dix-huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) en mai 2023. Le renouvellement de son engagement auprès de l'OIBT est en cours de discussion avec le choix du département ou de l'office qui serait en charge des relations avec l'Organisation. Dans l'intérim, la DE a invité le Royaume-Uni à assister à la cinquante-neuvième session, mais aucune inscription n'a été remplie/reçue. Le Président s'est dit espérer que le Royaume-Uni s'impliquerait davantage à l'avenir.

### **D. Situation des contributions au Compte administratif**

41. La DE a rendu compte à la Commission consultative de la situation des contributions au Compte administratif lors de sa dernière réunion. Le CFA examinera également la situation des contributions. Le Secrétariat a indiqué que les informations sur les contributions au Compte administratif étaient

consultables en ligne sur le site web de l'OIBT et qu'elles étaient mises à jour chaque fois qu'une contribution était reçue. Au 23 octobre 2023, 23 membres producteurs n'avaient pas versé leur contribution pour 2023 (soit un montant de 1,85 million \$EU) et deux membres consommateurs ne l'avaient pas versée (soit un montant de 145 000 \$EU). La DE a indiqué avoir eu des réunions individuelles en ligne avec plusieurs membres de la région Amérique latine en 2022 et de la région Afrique en milieu d'année 2023 et, bien que plusieurs membres s'y étaient engagés, le paiement des quotes-parts de contributions/arriérés n'a pas été opéré pour diverses raisons.

#### **E. Pourvoir les postes vacants au sein des administrateurs/organes du Conseil**

42. Le GCNO a pris note des postes vacants à pourvoir d'urgence pour la cinquante-neuvième session du CIBT (Vice-président du Conseil et Président et Vice-président du CFA) et a également noté que quatre candidatures chacun étaient requises de la part du Groupe des consommateurs et du Groupe des producteurs pour le Comité de vérification des pouvoirs. Deux candidatures de la part du Groupe des consommateurs étaient en attente pour la Commission de sélection des bourses et trois autres de la part du Groupe des producteurs (une pour chaque région) étaient en attente pour le Groupe en charge du Compte subsidiaire B et le Fonds pour le Partenariat de Bali. Des candidatures sont également nécessaires pour les nouveaux Vice-présidents du Conseil et des Comités en 2024. Eu égard au Conseil, le Vice-président serait nommé Président et le Groupe des producteurs devrait présenter une proposition pour le nouveau Vice-président pour 2024, qui, par convention, serait nommé par le Porte-parole du Groupe des consommateurs. Le Groupe des producteurs devra présenter des candidatures pour les Vice-présidents du Comité de l'économie, des statistiques et des marchés et du Comité de l'industrie forestière (CEM-CFI) et du CFA pour 2024 et le Groupe des consommateurs pour le Vice-président du Comité du reboisement et des forêts (CRF), également pour 2024. En outre, deux postes du Panel d'experts sont vacants concernant le Groupe des producteurs, à savoir: un de la région Amérique latine et un autre de la région Asie-Pacifique. Le Secrétariat a noté qu'une réunion du Groupe en charge du Compte subsidiaire B ne serait probablement pas convoquée pendant la session. Il comprend généralement le Japon, les États-Unis d'Amérique, la Suisse et un (1) représentant de chacune des régions productrices. Si une réunion de ce Groupe n'est pas convoquée, aucune candidature ne sera nécessaire.

#### **F. Examen des projets/éléments de décisions soumis en application de la décision 7(XXXIII) du CIBT**

43. Le GCNO a examiné les projets/éléments de décisions soumis en application de la décision 7(XXXIII) du CIBT, comme suit:

- i. Projets, avant-projets et activités [décision 1(LIX)];
- ii. Budget administratif de la période biennale 2024-2025 [décision 2(LIX)];
- iii. Programme de travail biennal de l'OIBT pour les années 2024-2025 [décision 3(LIX)];
- iv. Gestion du Budget administratif [décision 4(LIX)];
- v. Questions se rapportant à l'article 44 de l'AIBT de 2006 [décision 5(LIX)]; et
- vi. Groupe consultatif de la jeunesse [décision 7(LIX)].

##### Projets, avant-projets et activités [décision 1(LIX)]

44. La DE a indiqué que, selon la pratique établie, cette décision donne le détail des activités et projets approuvés et financés par le Conseil et qu'elle sera prête avant la fin de la session. Les consultations avec les donateurs sont en cours et l'on espère que certains projets seront financés lors de la session.

##### Budget administratif de la période biennale 2024-2025 [décision 2(LIX)]

45. La DE a déclaré que le budget proposé était inchangé en termes de dollars des États-Unis par rapport à la période biennale précédente.

##### Programme de travail biennal de l'OIBT pour les années 2024-2025 [décision 3(LIX)]

46. La DE a noté que toutes les activités du nouveau PTB s'inscrivaient dans la poursuite du PTB 2021-2023.

Gestion du Budget administratif [décision 4(LIX)]

47. La DE a présenté les principaux éléments de ce projet de décision. Il a été préparé par le Secrétariat sur la base des discussions au sein du Groupe de travail concerné et des éléments qu'ils ont convenus servir de base pour les discussions du Conseil. Elle a indiqué que cette décision prévoyait l'essai pilote, devant débute en 2024, d'une mesure permettant aux membres qui n'étaient pas admissibles à soumettre des propositions de projets parce qu'ils accusaient des arriérés à en soumettre une (1) seule pour chaque tranche de deux années d'arriérés acquittés, et qu'elle serait assortie d'un échéancier de paiement des arriérés restants si le membre présentait plus de deux années d'arriérés. Cet essai s'étendrait sur une période de quatre ans et le Secrétariat rendrait compte chaque année de ses progrès au CFA. Le paragraphe 3 du projet de décision supprimerait les dispositions contenues dans la partie C. en annexe 1 à la décision 7 (XXXIII) se rapportant aux mesures relatives aux arriérés du Compte administratif. La DE a noté qu'un certain nombre de membres n'avaient pas encore versé leur contribution due pour 2023 et n'accusaient qu'une (1) année d'arriérés.
48. Le Porte-parole du Groupe des producteurs s'est dit ne pas avoir ménagé ses efforts et avoir formulé des recommandations pour résoudre le problème des arriérés des producteurs. Il a demandé comment le projet pilote proposé fonctionnerait: si les membres réglait deux années d'arriérés et étaient autorisés à soumettre des propositions de projets, quelle serait la probabilité que leurs projets soient financés? Il se pourrait qu'ils acquittent deux années d'arriérés et soumettent une proposition de projet qui ne serait pas financée.
49. La DE a répondu que ce point avait été discuté au sein du Groupe de travail, mais qu'aucun consensus n'avait été trouvé sur la question d'apporter des garanties aux membres qui commenceraient à régler leurs arriérés. Le Secrétariat a noté que les décisions sur les projets et activités à financer sont prises par les donateurs. Il a également été noté que, même si les membres faisaient des efforts pour régler leurs arriérés, ceux qui n'en avaient jamais eu pourraient considérer qu'ils devraient avoir la priorité. La DE a ajouté que cette question devrait être délibérée au sein du Conseil au titre du point idoine de son ordre du jour et que le projet de décision pourrait être discuté plus en détail au sein du Groupe de rédaction du Président à composition non limitée. Elle a noté qu'un (1) membre producteur avait récemment acquitté dix années d'arriérés et même une année par anticipation. Cela est donc possible, en fonction de la volonté de chaque membre et de sa volonté politique de payer.
50. Le Président a convenu qu'il s'agissait pour les membres de faire montre de leur volonté de régler leurs arriérés et leurs quotes-parts de contribution régulières.
51. La DE a indiqué qu'il était important que les membres producteurs discutent entre eux de la question de la volonté politique et que cette discussion devrait se poursuivre de manière constructive au sein du Conseil.

Questions se rapportant à l'article 44 de l'AIBT de 2006 [décision 5(LIX)]

52. La Directrice exécutive a noté qu'aucun projet n'était actuellement disponible pour cette décision. Le Groupe de travail a abordé la question de savoir si l'AIBT de 2006 devrait être prorogé jusqu'en décembre 2029 ou si une renégociation devrait commencer en vue de parvenir à un accord sur un nouvel accord d'ici à décembre 2026. À l'issue de délibérations prolongées, le Groupe de travail a décidé de recommander que l'Accord être prorogé jusqu'en décembre 2029, date à laquelle une feuille de route comportant des calendriers et des éléments clés serait proposée pour discussions au sein du Conseil. Les recommandations du Groupe de travail seraient présentées dans le cadre de son rapport au Conseil. Le Groupe de travail a demandé qu'aucun projet de décision ne soit soumis avant que le Conseil n'ait eu l'occasion de discuter du rapport du Groupe de travail durant la session. Le Secrétariat tiendrait à disposition un projet de principe lorsque le Conseil sera prêt à discuter d'un projet de décision.

Groupe consultatif de la jeunesse [décision 6(LIX)]

53. La Directrice exécutive a présenté ce projet de décision qui s'inscrit dans le sillage des questions discutées lors de la cinquante-huitième session du CIBT dans le cadre du rapport d'activité sur la mise en œuvre de la décision 7(LVII) «Questions se rapportant à l'article 15 de l'AIBT de 2006 sur la coopération et la coordination avec d'autres organisations». Il est proposé qu'un Groupe consultatif de la jeunesse (GCJ) soit créé, sur la base du texte utilisé dans des décisions similaires portant création du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (CSAG) et des intentions qui y ont présidé. L'Association internationale des étudiants forestiers (IFSA) a été

mentionnée comme exemple de groupe de jeunes, mais la proposition est d'en inclure d'autres et de créer un groupe consultatif à composition non limitée qui contribuerait aux travaux de l'Organisation. Selon ce projet de décision, un événement serait organisé lors de la soixantième session du Conseil pour lancer le GCJ. Le projet de décision devra également faire référence aux lauréats d'une bourse de l'OIBT, lesquels constituent une ressource considérable pour l'Organisation et assurent un lien fort avec les jeunes professionnels.

54. Le Porte-parole du Groupe des producteurs a indiqué que le GCJ devrait faire partie de la stratégie de l'Organisation visant à promouvoir ses travaux de politique et a convenu que le projet de décision devrait mentionner le Programme de bourses de l'OIBT, lequel devrait être renforcé pour offrir aux jeunes davantage de possibilités de contribuer à la gestion durable des forêts.
55. M. Kobayashi a questionné la nécessité de créer un groupe consultatif de la jeunesse au sein du Conseil, dans la mesure où les apports des jeunes pourraient être fournis par le biais des contacts habituels entre le Secrétariat et les groupes de jeunes. Il a demandé quel serait le coût de la création de ce GCJ, en notant que le budget de l'Organisation était très limité, compte tenu notamment des frais associés à la renégociation de l'AIBT qui se profilent.
56. La Directrice exécutive a indiqué qu'elle comprenait parfaitement la nécessité d'être prudent avec les fonds, mais que le GCJ serait un puissant moyen d'accroître la pertinence et la visibilité de l'OIBT. Par exemple, les jeunes sont très actifs sur la plateforme internationale et sur les réseaux sociaux. Elle a ajouté que de nombreux jeunes s'intéressaient aux travaux de l'OIBT et que la jeunesse constituait un groupe important avec lequel travailler, en particulier dans le contexte actuel. Elle avait mentionné lors de la session précédente qu'elle solliciterait l'approbation du Conseil pour créer un groupe consultatif de la jeunesse cette année et que cela serait difficile à expliquer si cela ne se produisait pas. Elle a noté que le financement de 50 000 \$EU proposé serait suffisant pour couvrir les deux premières années du GCJ. Elle a suggéré diverses manières constructives pour le GCJ de contribuer des apports aux travaux de l'Organisation.
57. Le Président a convenu que la création du GCJ serait une étape importante, observant qu'il avait pu constater comment d'autres organisations impliquaient de plus en plus les jeunes.
58. M. Kobayashi a demandé s'il était nécessaire de créer un groupe spécifiquement axé sur les jeunes alors qu'il existait un large éventail d'intérêts autres, tels que les utilisateurs de bois et les universitaires.
59. La Directrice exécutive a répondu que les points de vue des utilisateurs de bois étaient déjà recueillis par le biais du TAG et que l'Organisation entretenait des relations permanentes avec le monde universitaire par l'intermédiaire de l'Union internationale des instituts de recherche forestière et du Centre mondial de l'agroforesterie (CIFOR-ICRAF) ainsi que de plusieurs autres établissements d'enseignement supérieur. Elle a dit ne pas voir en conséquence la nécessité particulière de créer un groupe consultatif pour les universitaires. Les jeunes ne disposent pas d'une voix forte dans certains pays membres de l'OIBT et la création du GCJ enverrait le signal que l'OIBT prend au sérieux les opinions des jeunes, en particulier lorsque ceux-ci ont déjà bénéficié de certains des projets mis en œuvre par l'OIBT.
60. M. Kobayashi a demandé si le GCSC ne serait pas une plateforme appropriée pour impliquer davantage les jeunes dans les travaux de l'Organisation.
62. La Directrice exécutive a indiqué que même si cela est possible, cela ne donnerait pas aux jeunes une plateforme qui leur serait propre. Or, la création d'une telle plateforme renforcerait la confiance dans l'Organisation et la rendrait plus pertinente pour l'avenir.
63. Le Président a indiqué que la plupart des membres du GCNO convenaient que le GCJ contribuerait à projeter l'OIBT sous un jour positif. Néanmoins, il s'agit d'une question qui pourrait être discutée plus en détail lors du Conseil, en sachant qu'il serait essentiel d'obtenir l'appui du pays hôte.
64. Le GCNO a recommandé que les décisions figurant dans la liste suivante soient examinées pour adoption par le Conseil à sa cinquante-neuvième session:
  - i. Projets, avant-projets et activités [décision 1(LIX)]
  - ii. Budget administratif de la période biennale 2024-2025 [décision 2(LIX)]
  - iii. Programme de travail biennal de l'OIBT pour les années 2024-2025 [décision 3(LIX)]

- iv. Gestion du Budget administratif [décision 4(LIX)]
- v. Questions se rapportant à l'article 44 de l'AIBT de 2006 [décision 5(LIX)]
- vi. Groupe consultatif de la jeunesse [décision 6(LIX)].

65. Les projets de propositions pour ces décisions (à l'exception de la première et de la cinquième) figurent à l'annexe A du présent rapport.

#### **G. Autres questions**

66. Le Secrétariat a suggéré que le Conseil pourrait examiner s'il serait approprié que les désignations aux postes du Conseil aient un mandat de deux années, compte tenu des problèmes récemment rencontrés pour pourvoir ces postes.

67. Le Président du CEM-CFI a demandé si le Secrétariat était en mesure de faire en sorte que les délégués aux sessions du Conseil obtiennent des visas à leur arrivée dans le pays accueillant la session, car c'était l'un des défis que les délégués devaient surmonter pour y assister et l'une des raisons du faible taux de présence. Pour de nombreux membres, le processus d'obtention d'un visa est fastidieux, coûteux et long. Il a noté à cet égard que sa délégation n'avait pas encore reçu de lettre d'invitation du pays hôte pour la cinquante-neuvième session.

68. Le Président a noté que l'une des conditions qu'il devait remplir pour obtenir son visa était de fournir un extrait de casier judiciaire.

69. Le Secrétariat a indiqué être tout à fait conscient qu'il était difficile pour certains pays d'obtenir un visa et qu'il avait fait et ferait tout ce qui était en son pouvoir, mais que les exigences en matière de visa sont la prérogative du pays hôte et que le Secrétariat n'avait aucune influence à ce sujet. Le Secrétariat a toujours soulevé cette question lors des discussions sur les sessions du Conseil, mais que c'est le pays hôte qui a en définitive la main sur ce point.

70. Le Président a déclaré qu'il appréciait le soutien du Secrétariat, mais qu'il était en grande partie hors de son contrôle. Les procédures d'immigration diffèrent d'un pays à l'autre et la plupart des pays ont des exigences strictes concernant les pays d'Afrique.

71. La Directrice exécutive a suggéré qu'une autre mesure potentiellement complémentaire pourrait consister pour le Conseil à envisager de déplacer ses sessions à une période de l'année plus précoce (par exemple en juin ou en juillet), lorsque les gouvernements disposent encore de budgets de voyage. La dernière partie de l'année civile devient de plus en plus compétitive (y compris en termes de ressources humaines et financières) compte tenu du fait que plusieurs autres réunions internationales majeures ont lieu en novembre/décembre, telles que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ou encore la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se déroulent à peu près à la même période chaque année.

#### **H. Ajournement**

72. La trente-septième réunion du GCNO a été ajournée à 22 h 30, heure du Japon, avec une motion de remerciements au Président et aux participants à la réunion.

## **ANNEXE A**

### **Projets de décisions**

**Seul le texte des projets de décisions figure en annexe au présent rapport.**

**Le texte intégral du projet de Programme de travail biennal 2024-2025 figure dans le document ITTC(LIX)/8.**



**CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.  
GENERAL

ITTC(LIX)/...  
xx novembre 2023

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION  
Du 13 au 17 novembre 2023  
Pattaya (Thaïlande)

**Projet de DÉCISION 2 (LIX)**

**BUDGET ADMINISTRATIF DE LA PÉRIODE BIENNALE 2024-2025**

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant le Règlement financier et Règlement relatif aux projets de l'OIBT, en son article 3.3, qui stipule que le Conseil approuve et adopte le budget du Compte administratif par une décision du Conseil;

Décide de:

1. Approuver et adopter le Budget administratif de la période biennale 2024-2025 contenu dans le document CFA(XXXVIII)/2 Rev.1, dont le montant s'élève à 7,104 228 dollars des États-Unis et à 7,104 278 dollars des États-Unis pour chacun de ces exercices.

\* \* \*



## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC(LIX)/...  
xx novembre 2023

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION  
Du 13 au 17 novembre 2023  
Pattaya (Thaïlande)

### Projet de DÉCISION 3 (LIX)

#### PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE L'OIBT POUR LES ANNÉES 2024-2025

Le Conseil international des bois tropicaux,

Appréciant les travaux du Secrétariat qui a assuré la liaison avec les membres, le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et le Groupe consultatif de la société civile (CSAG) dans la préparation de sa proposition au Conseil concernant le Programme de travail biennal de l'OIBT pour les années 2024-2025;

Notant en outre que les activités énoncées dans l'annexe à la présente Décision reposent sur les documents suivants: a) l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006); b) le Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2022-2026; c) les rapports des quatre Comités de l'OIBT à la cinquante-neuvième session du Conseil; et (d) des décisions antérieures du Conseil;

Décide de:

1. Adopter le Programme de travail biennal pour les années 2024-2025 tel que figurant en annexe à la présente décision;
2. Autoriser la Directrice exécutive à solliciter des contributions volontaires de la part des pays membres ainsi qu'auprès d'autres sources aux fins de financer la mise en œuvre des activités répertoriées en annexe;
3. Prier la Directrice exécutive de mettre en œuvre et/ou de faciliter l'exécution des activités contenues dans le Programme de travail biennal pour les années 2024-2025 qui a été approuvé, tel que figurant en annexe;
4. Prier la Directrice exécutive, à compter de la date de la présente décision, de veiller à ce que les activités ultérieures devant être financées en dehors du budget essentiel soient formulées sous la forme de notes conceptuelles et incluses dans la banque de données correspondante, ou sous la forme de décisions du Conseil, ce aux fins d'évaluer les priorités des membres ainsi que les intérêts et financements des donateurs, avant qu'elles ne soient incorporées dans le Programme de travail biennal (PTB);
5. Prier le Secrétariat de continuer à indiquer dans le Programme de travail biennal la manière dont chacune des activités est en accord avec l'/les Axes(s) programmatique(s); et
6. Prier la Directrice exécutive de rendre compte au Conseil de l'avancement de la mise en œuvre du Programme de travail biennal pour 2024-2025 au cours des soixantième et soixante et unième sessions du Conseil.

## **ANNEXE**

LE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL POUR LES ANNÉES 2024-2025 SERA INSÉRÉ CI-DESSOUS  
SI LE CONSEIL ADOPTE LA DÉCISION



## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC(LIX)/...  
xx novembre 2023

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION  
Du 13 au 17 novembre 2023  
Pattaya (Thaïlande)

### Projet de DÉCISION 4 (LIX) GESTION DU BUDGET ADMINISTRATIF

Le Conseil international des bois tropicaux,

Appréciant les efforts constants déployés par la Directrice exécutive et son personnel pour opérer des réductions de coûts dans les dépenses imputées au Budget administratif de l'exercice 2023;

Notant avec préoccupation les versements insuffisants à ce jour de contributions opérées par les membres en faveur du Budget administratif pour 2023;

Reconnaissant que la Réserve de fonds de roulement est mise à disposition pour résorber un déficit de fonds destinés à mettre en œuvre le programme de travail de l'Organisation, et qu'elle permet d'assurer la poursuite des opérations de base dans l'éventualité d'un manque temporaire de liquidités;

Prenant en compte les graves difficultés auxquelles sont confrontés certains membres producteurs s'agissant de verser leur quote-part de contribution au Budget administratif et/ou leurs arriérés, et prenant acte de l'urgence d'explorer des moyens de trouver une solution pérenne à ce défi qui perdure;

Rappelant la décision 3(LVIII) qui autorise la Directrice exécutive à transférer, si nécessaire, par exemple en cas de situation d'urgence, un montant n'excédant pas 15 pour cent par an du budget approuvé de la Réserve de fonds de roulement sur le compte courant du Compte administratif afin de pallier l'insuffisance de fonds destinés à mettre en œuvre le programme de travail de l'Organisation, ainsi que tous arriérés perçus au cours de l'exercice biennal correspondant;

Prenant en outre note des recommandations formulées par le Groupe de travail intersessions en ligne créé en application de la décision 3(LVII), puis prorogé pour une période d'une (1) année par la décision 3(LVIII), lesquelles sont contenues dans son rapport (document ITTC(LIX)/4) qui ont été discutées au cours de la cinquante-neuvième session du Conseil;

Décide de:

1. Adopter, à titre d'essai, une mesure autorisant un membre qui, conformément à l'article 19.8 de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006), n'est pas admissible à soumettre des propositions de projets ou des notes conceptuelles, à pouvoir soumettre une (1) proposition pour chaque période de deux années d'arriérés versés, sous réserve que celle-ci soit assortie simultanément d'un échéancier de paiement portant sur l'intégralité des arriérés exigibles. Cette mesure d'essai débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de quatre années jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2028;
2. Prier le Secrétariat de rendre compte au Comité des finances et de l'administration (CFA), selon que de besoin, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette mesure d'essai;

3. Abolir les dispositions prévues à la partie C. «Arriérés de contribution au compte administratif» figurant à l'annexe 1 de la décision 7(XXXIII);
4. Radier les intérêts encourus sur le versement tardif de quotes-parts de contribution imposés en application de l'Accord international de 1983 sur les bois tropicaux;
5. Prier les membres de verser dans les meilleurs délais, et en intégralité, leurs contributions aux Budgets administratifs, y compris ceux de 2023 et de 2024, ainsi que tous arriérés de contribution exigibles au titre des années précédentes, ce afin de prévenir tout épuisement supplémentaire des économies de l'Organisation découlant de la mobilisation de la Réserve de fonds de roulement pour pallier l'insuffisance de contributions;
6. Appeler le Secrétariat à poursuivre les réductions de coût appropriées et les mesures d'efficacité en application des règles, règlements, politiques et décisions de l'OIBT eu égard aux Budgets administratifs courants et ultérieurs.

\* \* \*



## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC(LIX)/...  
xx novembre 2023

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION  
Du 13 au 17 novembre 2023  
Pattaya (Thaïlande)

### Projet de DÉCISION 6 (LIX)

#### GRUPE CONSULTATIF DE LA JEUNESSE

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la décision 9(XXVIII) intitulée «Renforcer la participation des membres de la société civile aux activités pertinentes de l'OIBT», en vertu de laquelle a été créé le Groupe consultatif sur le commerce (TAG);

Rappelant en outre la décision 2(XXXII), par laquelle a été créé le Groupe consultatif de la société civile (GCSC);

Se félicitant de la contribution constante des Organisations du commerce et de la société civile à la formulation des Lignes directrices, Groupes d'experts, Discussions et autres initiatives de l'OIBT;

Reconnaissant les précieuses contributions que le TAG et le GCNO ont apportées à l'OIBT, et les contributions que des groupes de la jeunesse pourraient apporter à l'OIBT dans le cadre de leur propre groupe consultatif;

#### Décide de:

1. Créer un Groupe consultatif de la jeunesse (GCJ) et d'inviter des représentants de groupes de la jeunesse, tels que les lauréats d'une bourse de l'OIBT, l'Association internationale des étudiants forestiers (IFSA) et autres, à établir un Groupe consultatif à composition non limitée afin de contribuer aux travaux du Conseil;
2. Autoriser la Directrice exécutive à annoncer le lancement du GCJ, par le biais du site web de l'OIBT, du bulletin d'information de l'OIBT *Actualités des Forêts Tropicales*, et autres canaux de communication, en vue d'attirer une participation élargie des jeunes aux travaux du GCJ et de l'OIBT;
3. Autoriser la Directrice exécutive à explorer les opportunités pour le GCJ de contribuer des apports et de participer aux sessions du Conseil suivant des modalités similaires à celles du TAG et du GCSC;
4. Encourager le GCJ, le TAG et le GCSC à collaborer sur des activités, programmes et projets en appui au Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026;
5. Inviter le GCJ à organiser une table ronde, qui soit en lien avec le Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026, qui se tiendra au cours de la soixantième session du Conseil; et
6. Autoriser la Directrice exécutive à solliciter des contributions volontaires de la part des pays membres en vue de remplir les dispositions financières de la présente décision et, si aucune ne

se présente, à mobiliser sur la Réserve de fonds de roulement un montant maximal de 50 000,00 dollars des États-Unis, aux fins de faciliter la participation de groupes de la jeunesse à la table ronde du GCJ à la soixantième session du Conseil.

\* \* \*